

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Avis relatif à divers indices et index : frais divers, transports routiers, végétaux et graines, espaces verts, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVD1402314V

En application de l'avis du 26 mai 1974 portant création d'index nationaux pour la révision des prix des marchés de bâtiment, des circulaires n° 74-101 du 18 juin 1974 et n° 99-09 du 4 février 1999, les indices et index : frais divers, transports routiers, végétaux et graines, espaces verts, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment et travaux publics s'établissent pour le mois d'octobre 2013 aux valeurs indiquées dans les tableaux ci-dessous. Ces indices et index sont utilisés pour les actualisations et révisions des prix des marchés de construction.

Les valeurs mensuelles de ces indices et index sont applicables à la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

Indice frais divers

(Base 100 en janvier 1993)

DATE	VALEUR
Octobre 2013	112,3

Indice transports routiers « TR »

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, *JO* du 24 octobre 1987 et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

(Base 100 en janvier 1988)

DATE	VALEUR
Octobre 2013	188,5

Indice fournitures de végétaux « FV »

Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs

(Base 100 en septembre 2007)

DATE	VALEUR
De septembre 2013 à août 2014	106,3

*Indice fournitures de graines « FG »
Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs*

(Base 100 en janvier 1980)

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

DATE	VALEUR
Octobre 2013	120,4

Index espaces verts (EV)

Application de la circulaire du 29 février 2008
(NOR : DEVK0807576C) relative à la création des index EV

(Base 100 en janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR octobre 2013
Travaux de végétalisation.....	EV1	115,6
Application de produits phytosanitaires.....	EV2	109,4
Travaux de création d'espaces verts.....	EV3	113,5
Travaux d'entretien d'espaces verts.....	EV4	115,3

Index ingénierie

(Base 100 en janvier 1973)

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'ICHT M pour une part de 70 %.

Le *PsD D* (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

DATE	VALEUR
Octobre 2013	846,6

Index produits de marquage routier (PMR)

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)

(Base 100 en novembre 1998)

DATE	VALEUR
Octobre 2013	172,3

Index bâtiment (1)

Valeurs des index bâtiment nationaux
pour le mois d'octobre 2013

(Base 100 en janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état.....	BT01	881,5
Terrassements.....	BT02	831,0
Maçonnerie-blocs et briques (6).....	BT03	850,2
Ossature, ouvrages en béton armé.....	BT06	802,7
Ossature et charpentes métalliques.....	BT07	673,3
Plâtrerie (cloisons et enduits).....	BT08	896,3
Carrelage et revêtement céramique.....	BT09	773,2
Revêtements en plastique.....	BT10	1 108,1
Revêtements en textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2).....	BT11	938,6
Revêtements en moquette (fibres naturelles) (2).....	BT12	775,0
Revêtements en plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés.....	BT14	842,3
Charpente bois en résineux (7).....	BT16a	120,6
Charpente bois en chêne (7).....	BT17a	116,4
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7).....	BT18a	116,3
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7).....	BT19a	115,0
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7).....	BT20a	114,4
Fermeture de baies en plastique (3).....	BT26	628,1
Fermeture de baies en aluminium.....	BT27	678,1
Fermeture de baies en métal ferreux.....	BT28	793,6
Couverture et accessoires ardoises de schiste.....	BT30	1 014,5
Couverture et accessoires tuiles en terre cuite.....	BT32	711,7
Couverture et accessoires tuiles en béton.....	BT33	817,9
Couverture et accessoires zinc et métal (sauf cuivre) (4).....	BT34	705,4
Couverture et accessoires bardeaux d'asphalte.....	BT35	724,8

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Plomberie sanitaire (y compris appareils).....	BT38	1 247,5
Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique).....	BT40	1 018,4
Ventilation et conditionnement d'air.....	BT41	722,5
Menuiserie en acier et serrurerie.....	BT42	705,2
Menuiserie en alliage d'aluminium.....	BT43	724,8
Vitrierie-miroiterie (5).....	BT45	925,4
Peinture, tenture.....	BT46	883,1
Electricité.....	BT47	1 162,8
Ascenseurs.....	BT48	1 008,3
Couverture et bardage en tôles d'acier revêtement étanchéité.....	BT49	175,9
Rénovation-entretien tous corps d'état.....	BT50	183,6
Menuiseries PVC.....	BT51	162,2
Imperméabilité de façades.....	BT52	165,4
Étanchéité asphalte-multicouche.....	BT53	166,9

Valeur de l'indice salaire national (base 100 en octobre 1979) du mois de septembre 2013 (500,8) utilisée pour le calcul des index BT du mois d'octobre 2013.

(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT11 et BT12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture de zinc. L'index BT52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades, l'index BT53 résulte de la fusion des index BT36 et BT37 (voir circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT44 (vitrierie) est fusionné avec l'index BT45 (miroiterie), il en résulte un index unique appelé « BT45 vitrierie-miroiterie » publié à partir des index BT de février 2003 (voir circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).

(6) L'index BT03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT04 (maçonnerie et canalisation en briques), il en résulte un index unique appelé « BT03 maçonnerie-blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (voir circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003). L'index BT04 est supprimé.

(7) Les index BT16a, BT17a, BT18a, BT19a et BT20a remplacent les index BT13, BT15, BT16, BT17, BT18, BT19, BT20, BT21, BT22, BT23, BT24 et BT25.

Index travaux publics

Valeurs des index travaux publics nationaux pour le mois d'octobre 2013

(Base 100 en janvier 1975)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux.....	TP01	703,6
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales.....	TP02	704,5
Terrassements généraux.....	TP03	709,5
Sondages et forages.....	TP04	657,5

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Travaux en souterrains traditionnels (1).....	TP05a	137,3
Travaux en souterrains au tunnelier (1).....	TP05b	135,2
Dragages fluviaux.....	TP06	628,9
Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes.....	TP07b	112,2
Routes et aérodromes avec fourniture.....	TP08	765,2
Routes et aérodromes sans fourniture.....	TP08 bis	732,7
Travaux d'enrobés.....	TP09	950,9
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures).....	TP09 bis	733,8
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes.....	TP09 ter	188,6
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux (2).....	TP10a	135,8
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture de tuyaux.....	TP10 bis	753,6
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3).....	TP11	141,5
Réseaux d'électrification.....	TP12	590,4
Charpentes et ouvrages d'art métalliques.....	TP13	551,1
Travaux immergés par scaphandriers.....	TP14	141,0

(1) L'index TP05 a été décomposé en deux index (TP05a « les travaux traditionnels », TP05b « les travaux au tunnelier »).
(2) L'index TP10a remplace les index TP10-1, TP10-3, TP10-4 et TP10-5.
(3) L'index TP11 remplace les index TP11-1, TP11-2, TP11-4 et TP11-5.

Les valeurs de juin 2013 du taux de charges TP sont les dernières à avoir été calculées et diffusées par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Jusqu'à cette date, le taux de charges était utilisé en combinaison avec un indice de salaires bâtiment ou travaux publics pour décrire un indice de coût du travail, soit dans les index travaux publics (TP) jusqu'en décembre 2012, soit dans l'index espaces verts (EV). Dans les deux cas, cette combinaison est remplacée par un indice de coût horaire du travail calculé et diffusé par l'INSEE (idbank 001565188 et 001565196 selon les activités concernées par les cas ci-dessus, consultables sur <http://www.bdm.insee.fr>). Compte tenu des délais de production, c'est l'ICHT d'octobre 2012 qui intervient dans les calculs des index TP de janvier 2013.

Les coefficients de raccordement sont donnés ci-après :

– salaire BT × (1 + taux de charges TP) à remplacer par : l'ICHT « Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - dans le secteur : Services administratifs, soutien (NAF révision 2 poste N) - Base 100 en décembre 2008 » d'idbank 001565196 à partir de mai 2013,

coefficient de raccordement = 7,855 1 (497,9*1,8064/114,5) ;

– salaire TP × (1 + taux de charges TP) à remplacer par l'ICHT « Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Dans le secteur : Construction (NAF révision 2 poste F) - Base 100 en décembre 2008 » d'idbank 001565188 à partir de décembre 2012,

coefficient de raccordement = 2,2269 (138,875*[1,7623]/109,90).

Les valeurs des indices et index BTP contenues dans le présent avis ainsi que leurs historiques complets sont consultables sur le site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à partir des liens indiqués ci-dessous :

Téléchargements de tous les indices et index BTP à partir de la page principale :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Index-BTP-.html>.

Téléchargements des index BT :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Telechargement-des-index-BT.html>.

Téléchargements des index TP :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Telechargement-des-index-TP.html>.

Téléchargements des autres indices et index :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Telechargement-des-indices-et.html>.

Les valeurs des indices et index BTP contenues dans le présent avis ainsi que leurs historiques complets sont consultables sur le site du ministère de l'égalité, des territoires et du logement à partir des liens indiqués ci-dessous :

Téléchargements de tous les indices et index BTP à partir de la page principale :

<http://www.territoires.gouv.fr/marche-public-du-btp>.

Téléchargements des index BT :

<http://www.territoires.gouv.fr/bt-index-nationaux-batiment>.

Téléchargements des index TP :

<http://www.territoires.gouv.fr/tp-index-nationaux-travaux-publics>.

Téléchargements des autres indices et index :

<http://www.territoires.gouv.fr/autres-indices-et-index-482>.

Pour toute information :

cellule-indexbtp.idddae3.idddae.seei.cgdd@developpement-durable.gouv.fr.